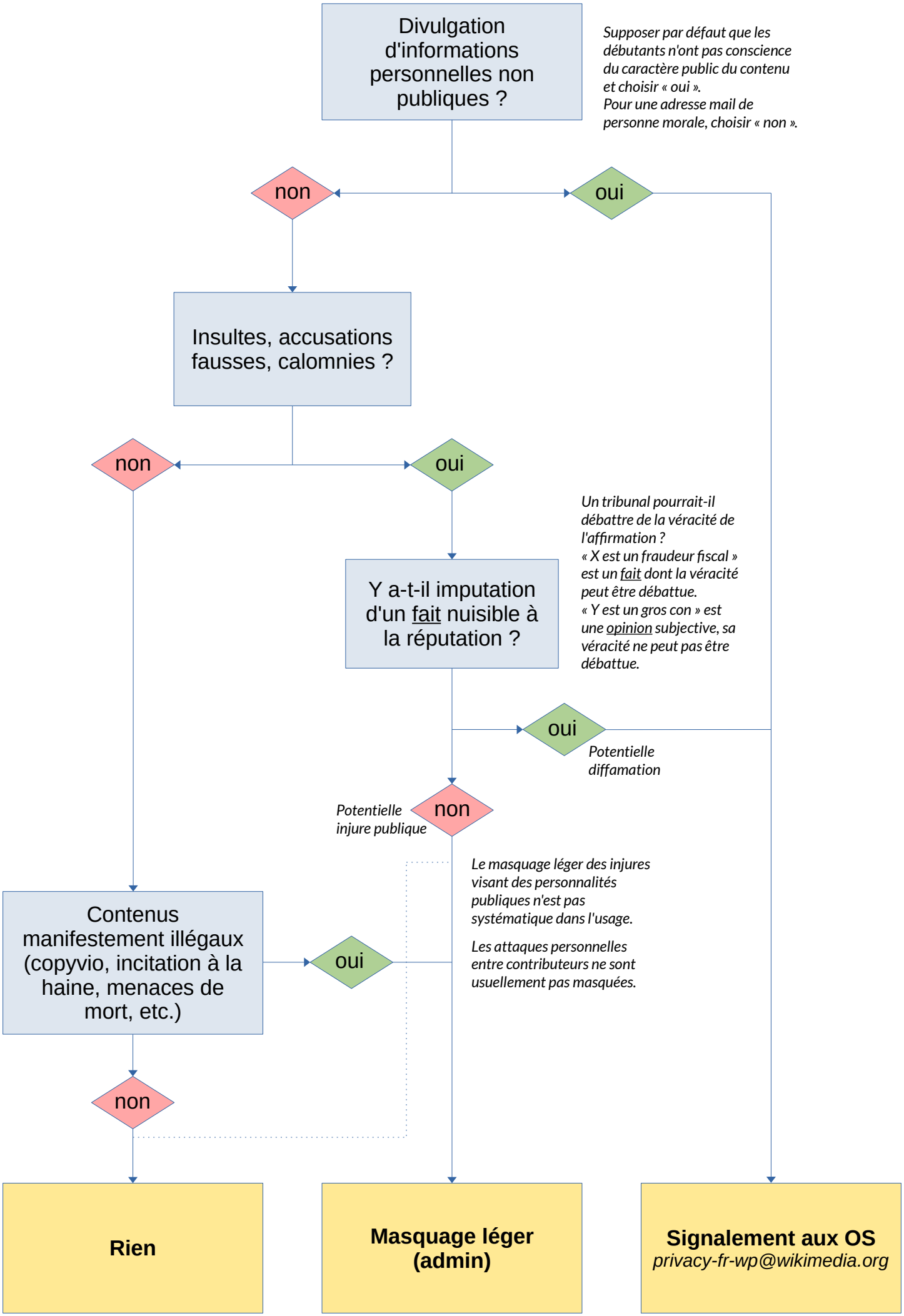
Divulgation d'informations personnelles non publiques ?
Supposer par défaut que les débutants n'ont pas conscience du caractère public du contenu et choisir « oui ».
Pour une adresse mail de personne morale, choisir « non ».
non
oui
Insultes, accusations fausses, calomnies ?
non
oui
Un tribunal pourrait-il débattre de la véracité de l'affirmation ?
« X est un fraudeur fiscal » est un fait dont la véracité peut être débattue.
« Y est un gros con » est une opinion subjective, sa véracité ne peut pas être débattue.
Y a-t-il imputation d'un fait nuisible à la réputation ?
oui
Potentielle diffamation
Potentielle injure publique
non
Le masquage léger des injures visant des personnalités publiques n'est pas systématique dans l'usage.
Les attaques personnelles entre contributeurs ne sont usuellement pas masquées.
Contenus manifestement illégaux (copyvio, incitation à la haine, menaces de mort, etc.)
oui
non
Rien
Masquage léger (admin)
Signalement aux OS
privacy-fr-wp@wikimedia.org